

Alissas, le 11 août 2014



NOTE D'INFORMATION RENTREE SCOLAIRE

Madame, Monsieur,

Votre enfant s'apprête à effectuer une nouvelle année scolaire à l'école d'Alissas. A l'occasion de cette rentrée 2014-2015 quelques modifications et adaptations ont été effectuées. Vous trouverez ci-dessous quelques informations et recommandations pratiques.

La municipalité a fait le choix de la gratuité des activités périscolaires (afin de privilégier les enfants effectuant de grandes amplitudes à l'école) jusqu' aux vacances de Noël. A l'issue du premier trimestre une évaluation sera effectuée en fonction de la fréquentation, des coûts, des besoins et des remarques des familles et le conseil municipal pourra revoir cette décision.

Le personnel communal reste à votre disposition pour toutes questions ou précisions complémentaires. Les élus pourront aussi, si vous le souhaitez, vous apporter des précisions lors des réunions de rentrée scolaire.

Je vous souhaite ainsi qu'à vos enfants une bonne rentrée scolaire.

Le Maire

Jérôme BERNARD

HORAIRES D'ÉCOLE

8 h 45 - 11 h 30 (11H45 le mercredi)

13 h 45 - 16 h 15

GARDERIES FACULTATIVES

Les familles laissant leur enfant en garderie devront remplir et retourner en mairie une autorisation (à demander au personnel communal) donnant le nom des personnes majeures habilitées à récupérer leur enfant en garderie.

Pensez à vérifier que vos enfants n'oublient pas leur goûter s'ils doivent rester à la garderie du soir.

Du lundi au vendredi :

↪ Garderie du matin	7H30-8H15	0,70 €
↪ Garderie du matin	8H15-8H45	gratuite
↪ Garderie du midi	11H30-12H15 - 13H-13H45	gratuite
<u>Garderie mercredi</u>	<u>11H45-12H15</u>	<u>gratuite</u>
↪ Garderie du soir	16H15-16H45	gratuite
↪ Garderie du soir	16H45-18H	0,70 €

CANTINE

Un service de cantine est proposé, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les repas sont préparés par la Société API Restauration.

Le tarif est le suivant :

- 3,30 € pour les enfants d'Alissas et de Rochessauve.
- 4,50 € pour les enfants des autres communes.

Pour des raisons réglementaires, les enfants de moins de trois ans ne sont pas admis à la cantine

INSCRIPTIONS obligatoires au plus tard le **lundi matin pour la semaine avant 8h45** :

- soit auprès du personnel communal – Ghislaine PARRA ou Evelyne PUAUX
- soit dans la boîte aux lettres prévue à cet effet (à droite du portillon à l'intérieur de l'école).

Aucune inscription ne sera prise après 8h45 (La Commune se doit de donner le nombre de repas à la société API impérativement à cette heure-ci afin d'être livrée).

En cas de modification de votre planning hebdomadaire, pensez à informer le personnel communal.

Il en est de même, si votre enfant est absent (alors qu'il y était inscrit), sinon le repas vous sera facturé.

ACTIVITÉS PÉRI-SCOLAIRES

● **Pour les enfants des classes maternelles (PS à GS) inscrits à la cantine des activités calmes seront proposées gratuitement** (dans leur classes respectives) après le repas, de 12H45 à 13H30, par le personnel communal (ATSEM et bibliothécaire).

● **Pour les enfants des classes élémentaires (CP au CM2) inscrits à la cantine des activités seront proposées gratuitement** après le repas de 12H45 à 13H30 par des animateurs diplômés et des bénévoles.

Pour des raisons d'organisation, les activités périscolaires débuteront le lundi 8 septembre.

Mme PARRA Ghislaine assurera la responsabilité, la coordination et l'organisation des activités.

6 groupes d'un maximum de 15 enfants du même âge seront constitués. Les groupes seront affectés à l'une des 8 activités proposées par la commune, les enfants auront donc 4 activités différentes par semaine et ce sur la période de 6 semaines. A chaque retour de vacances les groupes changeront d'activité. Sur l'année chaque enfant aura découvert toutes les activités.

Les activités se dérouleront à l'école, dans les salles municipales ainsi que sur le complexe sportif. L'acheminement des enfants sera effectué par le personnel communal et les animateurs. Des travaux permettant de sécuriser l'accès de l'école aux différents lieux ont été réalisés.

Les 8 activités qui seront proposées pour le 1^{er} trimestre sont les suivantes :

- Peinture et arts plastiques
- Jeux de société
- Foot
- Multisports collectifs
- Journalisme dans le but d'éditer un petit journal
- Yoga
- Danse orientale et indienne
- Atelier de jardinage

Les parents ou les grands-parents volontaires pour aider au bon déroulement de ces activités sont les bienvenus.

MOYENS DE PAIEMENTS

Pour le règlement de la cantine et de la garderie, nous vous rappelons qu'une facture mensuelle est établie et que le paiement se fait :

- A l'école auprès du personnel communal (chèques uniquement)
- Au secrétariat de Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 13h (espèces et chèques).